



## 2017

- 31 Janvier-1<sup>er</sup> Février**  
(6-7 février 2018)

**Auscultation & surveillance des ouvrages Hydrauliques \***  
Technologies, Mise en oeuvre, Interprétation des données  
Jour 1 : Stratégies de surveillance vis à vis des risques et de la réglementation en vigueur  
Jour 2 : Technologies des capteurs et interprétation des mesures associées
- 28-29 Mars**  
(27-28 Mars 2018)

**Instrumentation & suivi de la santé des ouvrages dans leur environnement \***  
Jour 1 : La mesure et les capteurs  
Jour 2 : Etudes de cas & Démonstrations
- 2 Mai**  
(2 Mai 2018)

**Métrologie et calculs d'incertitudes appliqués aux mesures en Génie Civil**  
Chaînes d'acquisition, Bases de la métrologie, & Calculs
- 13 Juin**  
(12 Juin 2018)

**Les Capteurs à Corde Vibrante (CCV)**  
Technologies & Applications
- 5-6 septembre**  
(4-5 septembre 2018)

**Génie des bétons hydrauliques**  
Spécifications, Formulation et Propriétés des bétons  
Jour 1 : Matériaux cimentaires, cahier des charges, norme EN206  
Jour 2 : Formulation & Propriétés des bétons
- 3-4 Octobre**  
(2-3 Octobre 2018)

**Techniques Non Destructives pour l'inspection des ouvrages du Génie Civil \***  
Jour 1 : Ingénierie de la maintenance, la durabilité et des pathologies  
Jour 2 : Méthodes, Prélèvements & Essais
- 7-8 Novembre**  
(6-7 Novembre 2018)

**Durabilité et pathologies des ouvrages en béton**  
Jour 1 : La réglementation, les transferts dans les bétons, les attaques chimiques et physiques  
Jour 2 : Inspection, instrumentation, durée de vie résiduelle
- 28-29 Novembre**  
(27-28 Novembre 2018)

**Les Capteurs à Fibre Optique (CFO) \***  
pour la surveillance des infrastructures de l'Energie et des Transports.  
Jour 1 : Technologies et mise en oeuvre des capteurs  
Jour 2 : Etudes de cas & Démonstrations
- 5 Décembre**  
(4 Décembre 2018)

**Surveillance des Infrastructures Militaires**  
Stratégie & Applications
- Toute l'année**  
(min. de participants requis)

**Formations sur mesure \***  
En Inter ou en Intra

## 2018



\* Formations les plus demandées

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Formations professionnelles Cementys

À compléter et renvoyer par courrier, par mail à [communication@cementys.com](mailto:communication@cementys.com), ou par fax : 01 69 93 88 83

### FORMATION Cocher la ou les formations souhaitées

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> <b>Auscultation et surveillance des ouvrages hydrauliques</b><br>31 janvier-1 <sup>er</sup> février 2017 - 1450€ HT   | <input type="checkbox"/> <b>Les Capteurs à Corde Vibrante (CCV)</b><br>13 juin 2017 - 550€ HT  | <input type="checkbox"/> <b>Durabilité et pathologies des ouvrages en béton</b><br>7-8 novembre 2017 - 950€ HT  |
| <input type="checkbox"/> <b>Instrumentation &amp; suivi de l'état de santé des ouvrages dans leur environnement</b><br><input type="checkbox"/> 28 mars 2017 - 750€ HT<br><input type="checkbox"/> 29 mars 2017 - 750€ HT<br><input type="checkbox"/> 28-29 mars 2017 - 1450€ HT | <input type="checkbox"/> <b>Génie des bétons hydrauliques</b><br>5-6 septembre 2017 - 1100€ HT   | <input type="checkbox"/> <b>Les Capteurs à Fibre Optique (CFO)</b><br><input type="checkbox"/> 28 novembre 2017 - 650€ HT<br><input type="checkbox"/> 29 novembre 2017 - 650€ HT<br><input type="checkbox"/> 28-29 novembre 2017 - 1250€ HT |
| <input type="checkbox"/> <b>Météorologie et calculs d'incertitudes appliqués aux mesures en Génie Civil</b><br>2 mai 2017 - 750€ HT  | <input type="checkbox"/> <b>Techniques Non Destructives pour l'inspection des ouvrages du Génie Civil</b><br>3-4 octobre 2017 - 1100€ HT | <input type="checkbox"/> <b>Surveillance des Infrastructures Militaires</b><br>5 décembre 2017 - 550€ HT  |

### PARTICIPANT Compléter tous les champs du formulaire

Nom : (Mme / Mlle / M.) .....  
Prénom : .....  
Fonction exercée : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
 Je donne mon consentement à Cementys pour l'utilisation de mes données nominatives.

### ENTREPRISE

Raison sociale : .....  
Code NAF : .....  
Siret : .....  
Effectif : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
E-mail : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....

La facture est à adresser à :  Entreprise  OPCA  
Toute entreprise faisant appel à un OPCA pour le financement doit impérativement nous transmettre l'accord de prise en charge avant le début de la formation.  
Adresse (si différente) : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
E-mail : .....

Resp. Formation : .....  
Fonction : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
E-mail : .....

Resp. de l'inscription : .....  
Fonction : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
E-mail : .....  
Adresse d'envoi de la convocation : .....  
Code postal : ..... Ville : .....

Le soussigné atteste avoir pris connaissance des termes et conditions.

À ..... Le .....

**Cachet de l'entreprise**  
(Nom et qualité de la personne signataire)

**Signature du participant**

### TERMES & CONDITIONS

Les prix des formations comprennent les supports pédagogiques, les consommables en Travaux Pratiques et les déjeuners des participants. Règlement à l'inscription par chèque à l'ordre de CEMENTYS SAS : Prix HT + 20% TVA

En fin de formation une attestation de présence et une attestation de formation pour chaque participant sont envoyées à l'entreprise.

Cementys se réserve le droit de refuser l'inscription en cas de dépassement du nombre limite de places disponibles. Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, Cementys se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

Pour toute demande d'annulation ou de report, l'entreprise doit informer Cementys par courrier, mail ou fax dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

Les informations contenues dans ce dossier, sauf avis contraire, feront l'objet d'un traitement numérique destiné à assurer la communication et la gestion administrative des formations.

**Important : Inscription confirmée uniquement après réception du règlement intégral.**